

## La prison entre monde et antimonde

Olivier Milhaud, Marie Morelle

► **To cite this version:**

Olivier Milhaud, Marie Morelle. La prison entre monde et antimonde. Géographie et cultures, L'Harmattan, 2006, Antimondes. Espaces en marge, espaces invisibles, pp.9-28. halshs-00402664

**HAL Id: halshs-00402664**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00402664>**

Submitted on 28 May 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# LA PRISON ENTRE "MONDE" ET "ANTIMONDE"

Olivier MILHAUD<sup>1</sup>

*Laboratoire ADES, université Bordeaux III*

Marie MORELLE<sup>2</sup>

*Laboratoire PRODIG, université Paris I*

**Résumé :** La prison interroge par sa spatialité. Diverses stratégies comme la mise à distance et l'invisibilité relative des établissements utilisent la prison comme fondement d'un "antimonde", entendu comme espace de relégation et de contrôle social. La prison participe aux logiques de l'ordre et à la manifestation spatiale du pouvoir. Qu'on l'appréhende comme lieu ou comme système ouvert sur les réseaux de la marginalité, elle semble pleinement intégrée au "monde", par-delà l'opposition lexicale trompeuse monde / antimonde.

**Mots clés :** Prison, antimonde, distance, ordre, pouvoir, marginalité.

**Abstract:** *The space and place of prisons cannot be left unquestioned. Thanks to several spatial strategies (prison put at distance and more or less invisible) prison constructs an "antimonde", an "antiworld", namely a hidden space of spatial relegation and social control. Prisons are entangled into logics of order and they manifest power in its spatial dimensions. Considered as a place or as a system open onto the fringes of societies, prison is fully incorporated into the "world", beyond the misleading opposition world - antiworld.*

**Keywords:** *Prison, "antimonde", distance, order, power, marginality.*

Au nom du monopole de la violence légitime (Weber, 1963), l'État instaure et se porte garant de l'ordre public. Cet ordre appelle le contrôle géographique : social et spatial. Ainsi, l'espace est au service d'un ordre territorial autant qu'il influe sur sa création. En retour, l'ordre va manifester et construire le pouvoir (Balandier, 1992). L'État et les institutions publiques adoptent donc des stratégies spatiales. Ils créent des catégories de population valorisées et stigmatisées et des espaces de promotion et de relégation : un "monde" et un "antimonde". Une "géographie de la contrainte" (Farge, 1992) se met alors en place et se met aussi en scène.

---

1. Courriel : oliviermilhaud@yahoo.fr

2. Courriel : mariemorelle@yahoo.fr

La prison participe de ce dispositif spatial, comme espace répulsif et négatif. Limite entre deux "mondes", elle est un lieu a priori fermé. Elle permet une matérialisation de l'espace au service d'un ordre et d'un pouvoir, espace qui devient cible politique. On ne peut dès lors opposer de manière binaire la prison à son environnement. Elle doit être saisie comme un espace au cœur du "monde", intégré et produit par lui. Cet article propose de situer la prison résolument entre "monde" et "antimonde", d'interroger leurs points de rencontre, de complémentarité et de chevauchement en appréhendant les dynamiques sociales dans leurs dimensions spatiales.

Peu de géographes ont saisi la prison comme objet géographique. Seuls R. Brunet (1981) analyse la place du goulag dans le fonctionnement industriel de l'URSS, J. Lamarre (2001) les processus de territorialisation au sein de l'espace carcéral et G. Valentine (2002) la vie interne à la prison.

La prison interroge pourtant à plus d'un titre le géographe, à commencer par celle que l'État, notamment l'administration pénitentiaire, cache et soustrait au regard des citoyens. Celle que l'on montre aussi, à défaut, par le jeu des représentations et fantasmes qu'elle nourrit. Cette visibilité problématique renvoie à une première définition de l'antimonde : "partie du monde mal connue et qui tient à le rester" (Brunet, 1993, p. 35). La localisation même des prisons joue ici un rôle : moins au cœur de l'espace urbain qu'en rase campagne ou isolée sur une île, la prison est souvent mise à distance et plus ou moins cachée. Traiter de la relégation et de l'invisibilité des établissements pénitentiaires permettra de mieux comprendre comment la prison peut constituer un antimonde tenu à distance par le monde, c'est-à-dire par la société englobante.

La prison s'inscrit aussi dans des espaces plus vastes. Bien des itinéraires de délinquants et de criminels passent et repassent par elle (Chantraine, 2004). La prison représenterait donc une prolongation de l'univers de la délinquance, univers que R. Brunet range aussi dans l'antimonde. Or M. Foucault souligne que la prison permet la production de la délinquance, elle n'en constituerait donc pas une simple prolongation :

"S'il est vrai que la prison sanctionne la délinquance, celle-ci pour l'essentiel se fabrique dans et par une incarcération que la prison en fin de compte reconduit à son tour. [...] Le délinquant est un produit d'institution." (Foucault, 1975, p. 352).

L'opposition monde / antimonde doit donc être nuancée et discutée plus avant : l'antimonde pourrait constituer autant "le négatif du monde" que "son double indispensable" (Brunet, 1993, p. 35), la face cachée de la

société libre, du dehors comme disent les détenus<sup>3</sup>. M. Foucault souligne la relation ambiguë entre la prison et l'espace extérieur en plaçant la première dans la catégorie des "espaces autres" ou des "hétérotopies" (2001 [1967]). Ces dernières, fondées comme pour l'antimonde de R.Brunet sur une opposition lexicale apparente, ici avec le monde, là avec les utopies, sont définies comme : "des lieux réels, des lieux effectifs, des lieux qui sont dessinés dans l'institution même de la société, et qui sont des sortes de contre-emplacements, sortes d'utopies effectivement réalisées dans lesquelles les emplacements réels, tous les autres emplacements réels que l'on peut trouver à l'intérieur de la culture, sont à la fois représentés, contestés et inversés, des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux, bien que pourtant ils soient effectivement localisables" (Foucault, 2001, p. 1574-1575).

Appréhendée comme hétérotopie, la prison constitue un lieu en rupture avec l'espace environnant mais dessinée par les autorités politiques. Loin des représentations habituelles, il faut dès lors penser la prison comme le produit d'une société, qui prend part à l'édification d'un centre et de marges sociaux et spatiaux, et donc l'appréhender comme un lieu articulé à des pans entiers de l'espace "extérieur", aux réseaux de la marginalité et aux systèmes de contrôle et de régulation. Cela constituera le second temps de ce travail.

L'analyse s'appuiera sur des exemples surtout tirés de la situation française (du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle principalement)<sup>4</sup>. Mais nous évoquerons aussi comment "l'invasion pénale" (Bernault, 1999) a été organisée en Afrique, pour confronter notre analyse de l'antimonde carcéral aux situations coloniales et postcoloniales. Dans les États africains, la prison a d'abord été placée au service d'une administration conquérante, nullement concernée par la régulation de la société et par l'éventuel redressement d'individus délinquants, mais toujours au service d'un ordre et d'un pouvoir : ceux des colonisateurs. La déliquescence actuelle des prisons de l'Afrique subsaharienne contemporaine semble indiquer l'échec des modèles de contrôle sociospatial importés par l'Occident, mais aussi la pérennité d'une logique spatiale d'exclusion. Toutefois, ce travail ne relate pas des enquêtes

---

3. Le terme de détenus, ici, répond aux impératifs de la construction scientifique de nos objectifs. Mais son usage ne souhaite pas, pour autant, nier l'hétérogénéité des parcours de vie et des situations. Il se différencie de la construction d'une catégorie sociale spécifique (et souvent stigmatisée), née des actes et des discours des autorités ou des autres habitants.

4. Cette analyse de portée générale ne différencie pas ici les distinctions qui ont cours en France entre maisons d'arrêt (prévenus, courtes peines et fins de peine), centres de détention (peines supérieures à un an) et maisons centrales (très longues peines).

de terrain approfondies à prétention comparative entre la France et les États africains. À partir de nos observations<sup>5</sup> et de divers travaux et écrits en sciences sociales sur la prison, nous entendons d'abord soulever des questions d'ordre épistémologique.

### **La production de "l'antimonde" carcéral : relégation et invisibilité**

"Partie du monde mal connue et qui tient à le rester", R. Brunet commence ainsi sa définition de l'antimonde (1993, p. 35). La méconnaissance volontaire de l'antimonde fonctionne à deux niveaux pour la prison : la mise à distance d'une part, l'invisibilité de l'autre. Ces deux niveaux toutefois s'entrecroisent, l'un renforçant l'autre.

#### ***La mise à distance des lieux de détention***

Lorsque R. Brunet envisage l'antimonde carcéral et asilaire, il réduit sa relégation à une simple mise à distance, qui ne serait pas en soi une stigmatisation. Il l'associe même à l'espace du beau monde, qui est certes éloigné de l'espace du commun :

"La production de la société a des à-côtés que les pouvoirs, en général, cherchent à cacher. Rien que de très naturel, mais de l'a-normal : d'un côté les grands, et de l'autre les déviants, tous hors norme. Il ne faut pas trop montrer au peuple comment on vit au château. Il ne faut pas lui laisser voir les anormaux. Dans les deux cas, il y perdrait le moral, sinon toute morale. Aux deux bouts de la chaîne s'aliènent les espaces des aristocrates et des réprouvés." (Brunet, 1990, p. 192).

Pourtant, le sociologue Philippe Combessie a bien souligné dans *Prisons des villes et des campagnes* (1996) que les lieux d'enfermement subissaient une relégation spatiale et sociale. La localisation des prisons est, de fait, le plus souvent périphérique. Certes une maison d'arrêt jouxait traditionnellement les tribunaux français. Mais le ministère de la Justice

---

5. Dans le cadre d'une thèse de doctorat de géographie, des enquêtes au Cameroun portant sur les enfants des rues nous ont conduit de la rue-espace public à l'espace carcéral. Durant six mois en 2002 et deux mois en 2004, nous nous sommes rendus chaque semaine à la prison centrale de Kondengui, à Yaoundé, expérience de terrain qui nous a fait dépasser notre approche centrée sur la géographie de la rue pour ouvrir notre réflexion à une géographie des enfermements (Morelle, 2004). Nous avons également logé dans un foyer pour mineurs sortants d'incarcération et visité la prison de New Bell, à Douala. Dans le cadre d'un DEA de géographie et d'un engagement associatif au Génépi (Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées), nous avons pu accéder à l'intérieur de certains établissements et observer la place des prisons dans l'espace environnant (Milhaud, 2005).

ferme ces établissements de centre-ville embourgeoisé et les relocalise, en accord avec les collectivités locales, en périphérie : la fermeture de la prison de Montpellier au profit du nouvel établissement isolé de Villeneuve-lès-Maguelonne est ici exemplaire. Pour le reste, l'éloignement est toujours privilégié, et à tous les niveaux scalaires. Comme le rappelle P. Combessie, la maison centrale de Clairvaux est localisée dans le hameau éponyme, en périphérie de Ville-sous-la-Ferté, commune elle-même excentrée dans le canton de Bar-sur-Aube, lui-même en périphérie du département de l'Aube, le tout dans le rural profond de "la diagonale du vide"... Cette logique centrifuge se double d'une occultation matérielle et symbolique. La signalétique routière et les plans de ville indiquent très rarement la présence des prisons, tandis que d'autres masquent matériellement les murs, telles les armatures métalliques colorées dignes d'un centre scolaire qui maquillent l'enceinte de la maison d'arrêt d'Épinal.

Symboliquement, certaines municipalités comme Fresnes ont voulu changer de nom pour dissocier leur identité communale de la connotation carcérale infamante. Les collectivités locales exhument toujours un passé prestigieux de leur établissement plutôt qu'un présent jugé déshonorant – les moines de l'abbaye cistercienne pour Clairvaux, les résistants emprisonnés pour Fresnes. P. Combessie montre comment les riverains et même les familles des personnels finissent par occulter la prison dans toutes leurs conversations et leurs pratiques. Il propose alors l'idée d'un "travail d'oubli" des riverains "comme la condition de possibilité d'une coexistence spatiale réussie" (1996, p. 40). Deux nuances donc par rapport à R. Brunet : le pouvoir n'est pas le seul à cacher cet espace de l'antimonde, tout un chacun, maire comme habitant, y participe ; et la mise à distance géographique se double d'une occultation matérielle et symbolique, d'une distanciation autant sociale que spatiale, signe d'un espace stigmatisé.

### ***Distanciation et invisibilité***

La "coexistence spatiale réussie" dont parle P. Combessie n'est en fait que de façade. La distanciation est redoublée, car elle se fonde non seulement sur la relégation géographique, mais aussi sur la clôture du lieu prison sur lui-même, qui produit une échelle spécifique d'un dedans par rapport à un dehors (Lamarre, 2001).

Les lieux de la peine souffrent alors d'une invisibilité paradoxale. Si elles constituent, comme tout antimonde, des "espaces de l'ombre" ou des

"trous noirs" (Brunet, 1993, p. 35), les prisons mêlent en fait visibilité politique et invisibilité sociale. Tout le monde sait qu'il existe des prisons, et vouloir rejoindre Fleury Mérogis ou la rue de la Santé à Paris n'est pas anodin. La prison confirme tout autant qu'elle défie la théorie des régimes de visibilité de M. Lussault (1999, p. 245). L'espace rend les substances sociétales visibles et l'action signifiante. Donc il aide à construire la légitimité des acteurs, notamment celle des acteurs politiques, qui utilisent l'espace pour donner visibilité et sens à leurs actions :

"Le besoin de rendre visible l'action légitime sur l'espace légitime pousse à instrumentaliser sans cesse l'espace matériel : celui-ci, bien plus que la seule action sur le social, la culture, etc., est immédiatement signifiant des actes entrepris, constitue un 'matériau d'élection' pour le pouvoir politique" (Lussault, 2003, p. 997).

Construire des prisons ici et là permet de rendre visible l'action politique d'un gouvernement en faveur de la sécurité des citoyens. Les autorités politiques enferment les personnes perçues comme les plus déviantes et sécuriseraient ainsi le reste de l'espace. D'un autre côté, la visibilité même de la prison semble niée en pratique par la mise à distance généralisée. De fait, la société française ne connaît pas ses prisons, et les représentations que l'on s'en fait restent "à l'ombre du savoir" (Genepi *et al.*, 1996)<sup>6</sup>. On peut savoir que la prison existe à l'échelle nationale sans en connaître son espace à l'échelle locale. On n'en connaît au mieux que les murs d'enceinte : la logique interne de la prison reste à bien des égards inaccessible.

Ce n'est d'ailleurs pas le moindre des paradoxes que l'architecture intérieure des prisons cherche la visibilité maximale<sup>7</sup>, là où l'architecture extérieure masque et cache "à l'ombre des hauts murs" (Vimont, 2004) (Photo 1).

---

6. En dépit du droit des parlementaires français d'entrer en prison. Leurs visites s'organisent d'ailleurs souvent sous la pression d'associations, un jour précis connu de l'administration pénitentiaire.

7. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le philosophe utilitariste Jeremy Bentham développa une vision architecturale et philosophique d'un système de surveillance, le Panopticon (1791) qui place le détenu dans un état de visibilité et de surveillance permanentes. Cette architecture inspira bien des projets de prison et fascina autant Michel Foucault (1975) que les géographes anglo-saxons (Philo, 2001).

Photo 1 : Prison de La Santé (Paris), cachée derrière ses hauts murs  
© Anouk Garcia (2001). Reproduit avec son aimable autorisation.

Si des architectes s'attellent aujourd'hui, en Europe, à cacher les murs de la vue des prisonniers et à ne plus faire peser leur ombre sur les cours de promenade et les bâtiments, l'architecture pénitentiaire demeure close. La perception des paysages extérieurs par les prisonniers reste limitée, en France comme ailleurs. À la prison de New Bell à Douala (Cameroun), un mineur expliquait rendre payant l'accès à la fissure au-dessus de son lit pour regarder un instant "le dehors". Et si les murs peuvent parfois disparaître du regard des détenus, ils continuent d'exister encore et toujours vis-à-vis du "monde"<sup>8</sup>, dans un souci de sécurité et de crainte de l'évasion. S'agit-il de matérialiser la souveraineté de l'État dans l'exercice de ses fonctions régaliennes et de rappeler par l'espace son monopole de la violence légitime (Weber, 1963) ? De dehors, rien n'apparaît ou presque, et les administrations pénitentiaires veillent à se protéger de tout regard extérieur. À ce niveau, les représentations populaires du crime et des espaces de l'enfermement confortent cette ignorance savamment entretenue : tout est fait pour maintenir cet antimonde dans l'a-normal. Toute intrusion dans cet espace est voilée de mystère. Certes les représentations populaires, médiatiques et artistiques vont bon train (d'Oscar Wilde à Albertine Sarrazin, de Claude Lucas à Jean Genet, de Silvio Pellico à Verlaine). Mais toujours l'impression domine qu'on pénètre une *terra incognita* faite de violence, de racisme, de rapports de force (Beckford *et al.*, 2005), dont

---

8. P. Vurpas, architecte de plusieurs prisons françaises, parle de "mur habité". Dans ses projets, les bâtiments pénitentiaires s'adosent au mur d'enceinte, le faisant disparaître de la vue des détenus (colloque "L'architecture pénitentiaire : espace carcéral, espace social ?", Paris, musée du Louvre, 5 novembre 2005).



l'accès n'est autorisé que par un guide : l'artiste ou le journaliste qui ouvre un monde dont la fonction est d'être clos et étranger.

***Exclure socialement et spatialement : "l'antimonde" produit par "le monde"***

Il faut alors interroger les liens que le détenu, enfermé dans cet antimonde, peut développer avec le monde. Il s'agit d'analyser dans leurs dimensions spatiales autant les liens personnels (avec les surveillants et la famille) que les liens sociaux, pour voir comment s'articulent antimonde carcéral et société environnante.

Le détour historique par l'enfermement des pauvres au XVII<sup>e</sup> siècle en Europe se révèle ici éclairant. Dans son analyse des politiques sociales, R. Castel souligne que le "grand renfermement" des mendiants tient en fait d'un type "d'assistance de proximité" (1995, p. 55). Face à l'urbanisation et à la montée de l'individualisation, les autorités municipales craignent de voir les mendiants, en voie de désaffiliation ou déjà désaffiliés, constituer une catégorie à part, non intégrée à la ville comme à la société urbaine. Ils représenteraient donc un risque pour les habitants et l'unité du territoire :

"Face à cette menace, l'enfermement [...] se présente comme un détour nécessaire, pour restaurer l'appartenance communautaire. Les pensionnaires de l'Hôpital général sont [...] replacés dans un espace *ad hoc* où ils continuent à être pris en charge" (Castel, 1995, p. 55).

En revanche, étrangers et vagabonds sont exclus de cet enfermement. Sans domicile, dénués d'attaches communautaires, ils sont jugés indésirables et dangereux. Le vagabond est banni, déporté dans les colonies, condamné au travail forcé et parfois passible de l'exécution capitale (Castel, 1995, p. 93). Il est cet "inutile au monde" n'ayant aucun état ni ne jouissant d'aucune protection (*Ibid.*, p. 90). Nous pourrions faire un parallèle avec de nombreuses sociétés africaines précoloniales qui punissent leurs membres non par l'enfermement mais par le bannissement hors du village, loin de la communauté locale (Bernault, 1999). L'enfermement au XVII<sup>e</sup> siècle met ainsi en exergue l'exigence d'une proximité spatiale (exigence de domiciliation au sein de la communauté), donc en définitive d'un lien social fût-il fragile. Peut-on penser la prison dans la lignée des hôpitaux généraux et y lire un projet de réinsertion des délinquants et des criminels dans la cité ? Ou bien le détenu incarne-t-il aujourd'hui l'étranger qu'on isolerait à jamais pour renforcer la cohésion d'une communauté donnée ? M. Foucault (1997 ; 2004) se sert de la prison pour

analyser l'ensemble de la société et de ses dispositifs de régulation. Pour lui, l'espace est un espace politique. Le pouvoir crée des territoires, qu'il contrôle alors plus facilement. Il inclut et exclut des individus. Il positionne et ancre les corps. En bannissant et en déportant les vagabonds, en enfermant les pauvres, le pouvoir fixe un ordre en différenciant puis en institutionnalisant des espaces valorisés et de promotion et des espaces stigmatisés et de relégation (Foucault, 1994b).

Les possibilités d'enracinement d'un prisonnier dans un territoire donné sont dans les faits limitées. Les détenus ne font pas forcément partie de la population de la commune. Lorsqu'ils décèdent pendant une incarcération, si la famille ne prend pas en charge le corps du défunt, les détenus sont enterrés dans le cimetière communal, mais à l'écart, comme à Fresnes et à Clairvaux (Combessie, 1996, p. 37)<sup>9</sup>. Jusque dans la mort, les prisonniers demeurent marqués par l'espace carcéral et exclus de l'espace environnant. La prison apparaît comme une enclave en terre communale, enfermant en ses murs "des étrangers". La prison "au lieu d'être construite aux frontières et destinée à se défendre d'un ennemi de l'extérieur [...] est enclavée dans le tissu sociopolitique aussi bien que spatial et vise l'ennemi de l'intérieur" (Chauvenet, 1998, p. 92).

Le lien social passe certes par les familles, mais toutes ne peuvent venir jusqu'à la prison. Ainsi, en France, le programme de construction de 13 000<sup>10</sup> nouvelles places n'a nullement tenu compte des distances physiques dans le choix des espaces d'accueil (Garcia, 2001), éloignés des centres urbains. Comme dans de nombreux États d'Afrique subsaharienne, les visites représentent un coût : en termes de transport pour se rendre sur les lieux mais aussi parce qu'elles donnent l'occasion de remettre de l'argent,

---

9. Nous pouvons faire un parallèle avec les sans-abris décédés en France, dont les corps non réclamés sont enterrés anonymement dans des fosses pendant cinq ans. Passé ce délai, les cercueils sont exhumés puis incinérés, les cendres sont dispersées dans les "jardins du souvenir". À Bordeaux, D. Zeneidi-Henry (2002 a) conclut à un double décès, clinique et social. De la même manière, à Yaoundé (Cameroun), les corps des enfants des rues, que des familles ne réclameront pas, sont jetés dans des fosses communes, dans le cimetière de la commune périurbaine de Soa. Les enfants n'ont pas de veillée funéraire et leurs corps ne sont pas amenés au village de leurs ancêtres, éléments essentiels de la vie urbaine camerounaise. Être enterré dans un cimetière n'est pas constitutif d'une identité citadine. En y étant placés, les enfants sont marginalisés socialement et spatialement de manière définitive (Morelle, 2004).

10. Lancé en 1987, il prévoyait la construction de 25 nouvelles prisons pour faire face au délabrement du parc existant et à la surpopulation carcérale. Une fois construites, elles sont déjà toutes remplies et les plus vieux établissements n'ont pas forcément tous fermé.

de la nourriture, des médicaments et diverses affaires au prisonnier<sup>11</sup>. Dans de nombreux pays, l'accès au parloir est limité en fréquence et en durée<sup>12</sup>. Les contacts avec l'extérieur sont limités et soigneusement contrôlés. Pourtant, des stratégies de contournement existent. En France, qui n'a pas noté la présence de "hurleurs" aux abords des prisons (Pernot, 2004) ? Pour éviter les temps d'attente et passer outre les jours de parloirs, familles et amis se relaient aux alentours des prisons pour "hurler" les nouvelles, des mots d'amour aussi et de soutien. Chaque aspérité du relief est utilisée pour s'élever au-delà des murs (Garcia, 2001, p. 48), tels les "hurleurs" de la prison urbaine des Baumettes à Marseille, qui grimpent sur le massif calcaire voisin, entraînant les dépôts de plainte des comités de quartier pour tapage nocturne. Face à cette tactique qui conteste le contrôle étatique souverain sur l'espace carcéral, l'administration tente d'opposer ses interdictions (Code pénal à l'appui<sup>13</sup>). La prison ne doit pas faire lien avec l'extérieur. D'où, aujourd'hui, la préférence pour les terrains plats lors des projets de nouvelles prisons.

Cependant, nous devons souligner "l'ouverture" de la prison à des intervenants extérieurs. Les acteurs religieux ont été les premiers à entrer en prison, même s'ils peinent à intéresser les fidèles du dehors aux problématiques carcérales. Après 1945, les portes des prisons françaises s'ouvrent pour laisser pénétrer des psychologues, des enseignants et des éducateurs. Néanmoins, tous demeurent quasiment au seuil de la prison. Comme pour les avocats, leurs parcours au sein de l'espace carcéral restent concentrés à de petites superficies. La prison n'a pas vocation à s'ouvrir.

En dépit de l'absence d'accès et d'échanges avec l'espace public, la sphère publique parvient parfois à pénétrer la prison et porter la voix du

---

11. Lors de nos enquêtes auprès d'enfants de la rue, à Yaoundé (Cameroun), nous avons été en prison et nous avons pu noter le dénuement des détenus privés de tout soutien familial. Les lits ne sont pas équipés de draps, la nourriture est sommaire, l'accès aux soins payant (Morelle, 2004).

12. En France, les prévenus doivent pouvoir être visités au moins trois fois par semaine, et les condamnés au moins une fois par semaine. Les jours et horaires des visites sont fixés par le règlement intérieur de chaque prison. La durée varie entre trente minutes et deux heures. Pendant le parloir, un surveillant doit être présent et doit pouvoir entendre les conversations. Si la visite se déroule dans un box, la présence d'un dispositif d'écoute est fréquente. Dans certains établissements, le dispositif de contrôle est renforcé par la présence de caméra (OIT, 2004).

13. "Un "parloir sauvage" est le fait de communiquer avec un détenu, par tout moyen hors des cas prévus par les règlements. Il peut s'agir à titre d'exemple des discussions ayant lieu entre le détenu à l'intérieur et un proche à l'extérieur aux abords des établissements pénitentiaires. Cette infraction expose le détenu et son proche à une peine d'un an d'emprisonnement et à une peine d'un montant maximum de 15 000 euros" (OIT, 2004).

détenu au-dehors. Mais cela concerne surtout les détenus politiques, bénéficiant d'un soutien militant et/ou d'une visibilité médiatique (Chantraine, 2004, p. 189)<sup>14</sup>, ou des rapports parlementaires et associatifs, qui multiplient des appels à une réinsertion dans la cité, jamais suivie d'effet.

Un antimonde semble ainsi faire face au monde. Plus exactement, il semble produit par le monde : limitation des liens entre le "dedans" et le "dehors", maintien des murs élevés et occultants, condamnation des "hurleurs", limitation des visites, relégation de la prison dans l'espace national... Ce qui interroge sur les frontières comme sur les points de contact entre monde et antimonde.

### **La prison : espace de condensation des systèmes de contrôle et de régulation**

La prison constitue-t-elle un territoire à part, un antimonde, ou est-elle partie prenante de l'organisation des sociétés et de leurs espaces, soit appartenant au monde ? Il s'agit de penser la prison comme "un système ouvert" (Combessie, 1996), car le lieu prison ouvre sur l'analyse de l'ensemble de l'espace environnant : ses marges et son centre, sociaux comme spatiaux. Il constitue le point de départ pour une étude spatiale des systèmes de contrôle et de régulation des sociétés. C'est un lieu de condensation sociale et territoriale (Debarbieux, 1995, p. 100) dans la mesure où il amène à la conscience d'autres lieux et peut signifier d'autres réalités plus invisibles. Il se réfère à d'autres territoires et s'inscrit dans un réseau qui dépasse le cadre matériel de la prison.

#### ***La prison et la marge***

Le temps de la prison ne doit pas nous faire oublier "l'avant" et "l'après" : ils peuvent démontrer à quel point sont flous les contours de cet "antimonde" potentiel. Où vivaient les détenus avant d'entrer dans la prison ? Leurs quartiers et leur position urbaine correspondent souvent aux quartiers à mauvaise réputation, définis par des discours médiatiques, politiques et par les représentations des habitants.

---

14. À titre d'exemple, les lettres du journaliste Pius Njawé (enfermé arbitrairement à la prison de New Bell de Douala, Cameroun) écrites depuis la prison et publiées par son journal, *le Messenger* (Njawé, 1998).

Des quartiers fortement stigmatisés par l'origine géographique et le niveau social de leurs habitants sont articulés à la prison. L'espace participe pleinement à la construction sociale de la figure du délinquant puis du détenu. Des processus autant sociaux que spatiaux lient des individus à la délinquance, au système pénal et au système pénitentiaire. Certains auteurs parlent d'une "incarcération inéluctable" et de "routine carcérale" (Chantraine, 2004, p. 14). Le parcours d'un certain nombre d'individus croise celui des forces de l'ordre, des magistrats et des avocats avant d'atteindre l'univers carcéral. Ces points de contact avec le monde, isolés et très spécialisés, ne font que délimiter davantage des espaces au sein d'un plus vaste espace. Comme l'explique Chantraine :

"La police a d'autant plus tendance à garder à vue et à transmettre immédiatement au parquet l'auteur présumé d'une infraction que ses garanties d'insertion sociale sont plus faibles. [...] Les critères de pauvreté et de désaffiliation réduisent les chances de protection contre le processus de prise en charge institutionnelle, et 'facilitent' à chaque fois le passage d'une étape à une autre du processus répressif" (2004, p. 20).

Souvent marginalisés socialement et spatialement, ils sont pris par le système policier, puis judiciaire et enfin pénitentiaire. C'est ce même processus qui conduit les enfants des rues, de l'espace public à la prison. Au fil des années et des incarcérations, ceux-ci deviennent avant tout dans les discours des autorités et des habitants, des délinquants. Captifs de la rue, ils deviennent détenus en prison. La rue doit donc être pensée comme un système spatial mettant en relation l'espace public, devenu l'espace vécu des enfants, et l'espace carcéral (Morelle, 2006a).

On est tenté de conclure à un certain déterminisme spatial. L'individu d'un quartier fortement stigmatisé adopte le comportement que l'on attend, en définitive, de lui (Bourdieu, 1993). Combien de jeunes auteurs de délits mineurs ne connaissent pas déjà la prison par le discours de certains de leurs camarades ? Les va-et-vient entre quartier et prison, la circulation de l'information "forment un monde social" (Chantraine, 2004, p. 44). Ainsi, la prison apparaîtrait comme l'un des espaces "de la marge", définis comme espaces réticulaires liant certains quartiers aux cellules des commissariats et à l'espace carcéral<sup>15</sup>. Face à "la ville inquiète" (Bernard et

---

15. En Afrique du Sud, sous l'apartheid, être détenu pouvait aussi permettre l'inscription dans des réseaux de sociabilité, au sein d'un ample mouvement de résistance et de lutte contre le pouvoir raciste en place (Steinberg, 2004). La stigmatisation et la relégation spatiale par une fraction de la société garantissent ainsi l'intégration dans un autre espace et dans une autre société.

Ségaud, 1991) et à sa demande de sécurité, l'État, les institutions publiques puis les administrations répondent par l'incarcération. Elles créent un "envers", une catégorie de populations à surveiller en des espaces donnés, éventuellement à placer en détention en des espaces fermés.

C'est aussi ce que démontre L. Wacquant qui reprend la figure ultime de la ségrégation : le ghetto. Il souligne que les Afro-Américains sont majoritaires dans les prisons américaines. Le système carcéral fonctionne spatialement et socialement<sup>16</sup> avec le ghetto noir :

"Les deux institutions s'accouplent et se complètent en ceci qu'elles servent chacune à leur manière à assurer la mise à l'écart d'une catégorie indésirable perçue comme faisant peser sur la ville une double menace, inséparablement physique et morale" (Wacquant, 1999, p. 91).

Des populations sont rejetées et cantonnées, placées sous le signe de la stigmatisation, de la contrainte, du confinement territorial lié à la clôture spatiale (Wacquant, 2002, p. 51).

### ***La prison au cœur d'une géographie de la contrainte***

À l'échelle d'un territoire (la ville par exemple), la prison s'inscrit de fait dans un projet visant à rationaliser, parfois brutalement, l'espace. Elle renforce les barrières invisibles séparant certains quartiers, souvent dits "sensibles", du reste de l'espace habité. La prison urbaine s'adosse longtemps à un projet urbanistique où l'hygiénisme sécuritaire est de mise. Dans les villes africaines coloniales, les prisons s'inscrivent dans des plans d'urbanisme ségrégués, au service de la conquête et d'un ordre métropolitain (Bernault, 1999). Des cordons sanitaires séparent des populations "blanches" des populations "noires" (Goerg, 2003). Les mouvements des secondes sont contrôlés, limités. C'est bien toute une géographie de la contrainte qui se crée en exportant, entre autres, la prison. L'État conquérant crée de nouveaux espaces de contrôle social et de nouvelles catégories (les délinquants).

À une autre échelle, des colonies de peuplement ont pu incarner de manière totale cette géographie de la contrainte. Elles constituent des

---

16. L. Wacquant souligne aussi que l'on retrouve en prison des organisations sociales identiques ou réappropriées de l'extérieur : gangs formés suivant des critères d'origines géographiques et raciaux par exemple qui pourront à leur tour influencer les structures originelles hors de la prison. Voir aussi G. Hunt, S. Riegel, T. Morales, D. Waldorf, 1993.

espaces construits sous l'influence de l'administration pénitentiaire française. À cet égard, du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, la zone côtière guyanaise n'est qu'une succession de prisons (Prost, Zonzon, 2004). Avec l'abolition des bagnes métropolitains, la mise à distance jusque-là d'ordre métaphorique devient concrète avec l'éloignement des condamnés pour crimes mais aussi à partir de 1885, des petits délinquants récidivistes. D'une certaine manière, la déportation et le bague rejoignent le bannissement en cours dans des sociétés africaines précoloniales, dans le traitement spatial de la délinquance et la mise au point d'une "gouvernementalité spatiale" qui s'appuie sur les espaces plus que sur les individus.

Paradoxalement, à la même époque, au XIX<sup>e</sup> siècle, les réformateurs en métropole pensent, eux, l'espace carcéral local comme un moyen de redresser les âmes des classes populaires issues de milieux malsains qui peuplent les prisons. "Non seulement Paris rend malade, étiole et tue. Mais en même temps, il pousse à la déchéance" (Chevalier, 1958, p. 378-379). Le déterminisme physique se mue en un déterminisme moral. Les nouvelles prisons doivent alors être construites dans le souci non seulement de discipliner l'âme mais aussi de purifier le corps, comme à la prison de la Santé, équipée de système novateur pour l'époque garantissant la circulation de l'air (Fize, 1983).

Ainsi, la prison doit être interrogée dans sa relation avec son environnement, à plusieurs échelles : au sein d'un antimonde (délinquance, criminalité, ghettos) certes mais aussi au sein du monde même et des logiques de l'ordre. D'un côté, elle paraît pleinement reliée à des populations et à des espaces marginaux. De l'autre, ce sont les autorités publiques et les habitants qui créent ces marges. Ils guident des individus, dessinent leurs itinéraires d'espace en espace, avec la prison comme ultime point d'ancrage. La prison est un moyen de gérer l'espace, de fixer les individus et de normaliser les corps.

Le monde, loin de circonscrire l'antimonde, le produit. Monde et antimonde ne s'opposent pas. L'antimonde est utile au monde comme "double indispensable" (Brunet, 1993, p. 35). Il permet de classer les espaces autant que les individus. Il manifeste un pouvoir. Il fait émerger aussi des identités collectives en même temps que la figure de l'Autre.

### ***Prison et construction de l'Autre : effets de lieu***

À partir de là s'affirme l'idée de catégorisation sociale par le lieu. Dans une perspective de géographie sociale et culturelle, Tim Creswell

(1996) traque les valeurs qu'on attribue à un lieu : dire de certaines personnes qu'elles "ne sont pas à leur place" quand elles sont dans tel lieu révèle soudain une approche très normative qui a cours pour le lieu considéré. Or, le lieu prison n'est-il pas un tel marqueur social qui construit les détenus – et tous ceux qui sont passés par la prison – comme nécessairement des criminels, alors même qu'en France, un tiers des détenus sont présumés innocents ? Inversement, que l'on mette des grands patrons ou des avocats en prison a entraîné un émoi certain dans l'opinion. À croire que "ces gens-là" ne pouvaient pas être "en ces lieux-là". L'interrogation est bien géographique : pour la majorité des détenus, le lieu prison est tellement fort et stigmatisé qu'il suffit d'y passer pour être catégorisé comme délinquant, par-delà les hiérarchies internes entre détenus (du prestige des braqueurs au mépris des pédophiles). Notons d'ailleurs que les détenus sont plus communément appelés les prisonniers, littéralement les gens de la prison. L'interrogation se retourne : est-on en prison parce qu'on est délinquant ou est-on délinquant parce qu'on est en prison ? L'antimonde carcéral a une capacité étonnante à faire lieu, la société donnant une identité géographique stigmatisante à tous les habitants de ce lieu, y compris les surveillants qui dénoncent cette stigmatisation dont ils sont aussi victimes (Lhuillier, Aymard, 1997 ; Chauvenet, Orlic, Benguigui, 1994).

Toute une géographie de l'exclusion peut alors être développée dans la lignée des travaux de David Sibley (1995), dans la mesure où le lieu prison contribue à la construction sociale de l'identité des détenus et des anciens détenus, et que cette identité les exclut du monde. Inversement, et parallèlement, le lieu prison contribue aussi à la construction sociale de l'identité du reste de la population – identité qui au contraire les inclut dans le monde. Les diverses populations qui se retrouvent en prison (délinquants, étrangers en situation irrégulière, criminels, présumés innocents, toxicomanes, fous, malades...) sont à la fois identifiées à une même catégorie – dangereuse, répugnante, voire fascinante et mystérieuse – et à des gens radicalement autres par rapport à la population libre. Plus largement, tous les réseaux de la marginalité mentionnés précédemment sont inclus dans cette même catégorie délinquante et sont différenciés des espaces de la norme et du "monde" commun. Ces populations sont positionnées dans des espaces mis à distance et stigmatisés, et en ressortent ainsi catégorisées. Telle est la subtilité de l'antimonde : nous faire croire que nous n'en sommes pas, seuls les autres en font partie.

Que l'on considère l'antimonde carcéral du point de vue du lieu prison ou de son insertion dans les réseaux de la marginalité, on le voit pleinement produit par le monde et articulé à son espace, à diverses



échelles. La prison invite à ouvrir largement la notion de R. Brunet et à dépasser l'apparente dichotomie lexicale monde / antimonde. La prison apparaît comme articulée à des espaces et des réseaux plus larges et non comme un simple lieu clos. Elle est un lieu de condensation sociale et spatiale des systèmes de contrôle et de relégation. C'est la société dans son entier qui est interrogée dans ses espaces de vie, tout comme l'État en son territoire et ses politiques d'aménagement. Cet article invite à penser l'antimonde comme des espaces de la marge aux contours et limites flous : population carcérale, population délinquante, populations vulnérables s'entremêlent au sein d'espaces souvent relégués et stigmatisés. Ces espaces mêmes ne sont pas toujours des territoires aboutis mais souvent des espaces-rhizomes où des individus tentent par diverses tactiques de survivre au jour le jour (Morelle, 2006b ; Zeneidi-Henry, 2002b) au gré des rafles et des menaces. D'où la nécessité de penser l'espace autant en termes de processus qu'en termes d'état et d'ordonnement territorial. Ces catégorisations sociales et spatiales ressortent particulièrement fragilisées d'une analyse de l'antimonde carcéral, alors même que les catégories morales (prisonnier, délinquant, criminel) sont nettes et violentes, catégories que l'on voudrait fixer socialement et spatialement, de manière définitive en plaçant des individus derrière les murs des prisons.

La spatialité même de l'antimonde, à la fois relégué et étendu, matériel en ses lieux et immatériel en ses réseaux semble accentuer le poids des catégorisations morales. Par sa capacité à faire lieu et à stigmatiser des populations regroupées dans un même espace, la prison articule pleinement dimension spatiale et construction de l'altérité. Là est sans doute un des apports des géographes : interroger les contacts entre monde et antimonde pour voir comment la spatialité du dernier le rend si efficace pour catégoriser des populations et finalement gérer une société par son espace. La géographie de la prison proposée ici se veut alors aussi une géographie sociale et politique en charge de décoder les mécanismes spatiaux de régulation et de contrôle des sociétés. L'approche serait infiniment plus politique que l'espace idéaliste et abstrait des hétérotopies foucaaldiennes ou que les antimondes de Brunet qui ont des structures spatiales proches, mais des logiques sociales très différentes. La géographie de la prison fait ressortir ce besoin obsessionnel de l'Autre, construit comme tel grâce à la spatialité de l'antimonde, afin d'édicter des normes sociales et de montrer par le dispositif spatial de la prison ce qu'il en coûte de les transgresser.

*Surveiller et punir* s'avère au final moins utile que les *Dits et écrits* de Foucault, car la prison ne sert pas d'abord à discipliner les corps, mais à fixer des populations. Non pas les attacher à des appareils de correction dans

des institutions de normalisation, mais gérer des populations en différenciant les espaces (Foucault, 1994)<sup>17</sup>. La prison s'insère dans les espaces plus vastes de la marginalité, et donc dans un ordonnancement de l'espace selon des logiques de mise à distance et d'exclusion du corps social.

Ce qui renvoie *in fine* à la question cruciale de l'engagement du chercheur dans cette étude et à son éthique. En effet, se cantonner dans l'analyse du seul antimonde est limitant sur les plans scientifique, mais aussi éthique et politique. Comme le dénonçait Gilles Chantraine (2005), deux démarches soi-disant critiques – l'urgence des réformes carcéralo-centristes visant à améliorer le sort des détenus d'une part, et l'appel à une abolition pure et simple des prisons d'autre part – échouent à être réellement pertinentes en pratique.

La seule issue possible est alors dans une analyse plus large, plus féconde théoriquement et plus pertinente politiquement, qui questionne la prison au sein même de la société, au sein de toute la gestion des populations d'un territoire et de la gestion des territoires eux-mêmes. Le géographe peut chercher à savoir comment le lieu prison fait système dans tout un ensemble, dans tout un dispositif de mise à distance de certaines populations confinées en certains lieux. En somme, les questionnements éthiques viennent confirmer l'intérêt de toute une articulation entre le micro et le macro sur le plan théorique. La notion d'antimonde se révèle pertinente bien moins comme négatif du monde dans une logique d'opposition, que comme partie pleinement intégrée au monde, dans une logique d'inclusion et de chevauchements avec le monde. Aussi paradoxal que cela puisse paraître quand on parle des prisons.

### Bibliographie

- BALANDIER, G., 1992, *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 173 p.  
BECKFORD, J.A., D. JOLY, et F. KHOSROKHAVAR, 2005, *Muslims in Prison. Challenge and Change in Britain and France*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 304 p.

---

17. "L'espace social a commencé à se stabiliser dans les sociétés occidentales à partir du XVI<sup>e</sup> ou du XVII<sup>e</sup> siècle avec des organisations urbaines, des régimes de propriétés, des surveillances, des réseaux routiers... C'a été le moment où l'on a arrêté les vagabonds, enfermé les pauvres, empêché la mendicité, et le monde s'est figé. Mais il n'a pu se figer qu'à la condition qu'on institutionnalise des espaces de types différents pour les malades, pour les fous, pour les pauvres, qu'on distingue des quartiers riches et des quartiers pauvres, des quartiers malsains et des quartiers confortables..." (Foucault, 1994, p. 578).

- BENTHAM, J., 1977, *Le Panoptique*, Paris, Belfond, 221 p., première édition 1791.
- BERNARD, Y. et M. SEGAUD (dir.), 1991, *La ville inquiète. Habitat et sentiment d'insécurité*, Paris, Éditions de l'Espace européen, 246 p.
- BERNAULT, F. (dir.), 1999, *Enfermement, prison et châtements en Afrique. Du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 510 p.
- BOURDIEU, P. (dir.), 1993, *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1454 p.
- BRUNET, R. et O. DOLLFUS, 1990, *Mondes nouveaux*, Paris et Montpellier, Hachette / RECLUS, 551 p.
- BRUNET, R., 1981, "Géographie du Goulag", *L'Espace géographique*, 3, p. 215-232.
- BRUNET, R., 1993, "Antimonde", dans R. Brunet, R. Ferras et H. Théry (dir.), *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Paris et Montpellier, La Documentation française et GIP RECLUS, p. 35-38.
- CASTEL, R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 490 p.
- CHANTRAINE, G., 2004, *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, Le Monde, PUF, 261 p.
- CHAUVENET, A., 1998, "Guerre et paix en prison", *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, vol. 31, p. 91-100.
- CHAUVENET, A., F. ORLIC et G. BENGUIGUI, 1994, *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF, 227 p.
- CHEVALIER, L., 1958, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Plon, 566 p.
- COLLECTIF, 2005, "L'architecture pénitentiaire : espace carcéral, espace social ?", Paris, musée du Louvre, 5 novembre 2005, non publié.
- COMBESSIE, P., 1996, *Prisons des villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale*, Paris, Éditions de l'Atelier, Coll. "Champs pénitentiaires", 240 p.
- CRESWELL, T., 1996, *In Place/Out of place: Geography, Ideology and Transgression*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 201 p.
- DEBARBIEUX, B., 1995, "Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique", *L'Espace géographique*, n° 2, p. 97-112.
- FIZE, M., 1983, *Une prison dans la ville. Histoire de la "prison-modèle" de la Santé*, Centre national d'études et de recherches pénitentiaires, 2 vol., 188 p. et 85 p.
- FARGE, A., 1992, *Vivre dans la rue à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Folio, 248 p.
- FOUCAULT, M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 318 p.
- FOUCAULT, M., 1994, "La scène de la philosophie", dans M. Foucault, *Dits et écrits*, Paris, Gallimard, tome III, p. 571-595.
- FOUCAULT, M., 1997, *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France*, 1976, Paris, Gallimard / Seuil, coll. Hautes Études, 283 p.
- FOUCAULT, M., 2001, "Des espaces autres", dans *Dits et écrits II (1976-1988)*, Paris, Gallimard, p. 1571-1581.
- FOUCAULT, M., 2004, *Sécurité, territoire, population*, Paris, Gallimard, 435 p.
- GARCIA, A., 2001, "La prison entre intérieur et extérieur", diplôme paysagiste DPLG, 231 p., non publié.
- GENEPI, DAP, SCERI, 1996, "À l'ombre du savoir : connaissances et représentations des Français sur la prison", *Travaux et documents*, n° 52, 121 p.
- GOERG, O., 1999, "Urbanisme colonial et prisons d'Afrique : quelques éléments de réflexion à propos de Conakry et Freetown, 1903-1960", dans F. Bernault (dir.),

- Enfermement, prison et châtements en Afrique. Du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Karthala, p. 163-180.
- GOERG, O., 2003, "De la ségrégation coloniale à la tentation sécessionniste : l'urbanisme sécuritaire", dans L. Fourchard, I. Olawale Albert (dir.), *Sécurité, crime et ségrégation dans les villes d'Afrique de l'Ouest du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Karthala-Ira, p. 245-261.
- HUNT G., S. RIEGEL, T. MORALES *et al.*, 1993, "Changes in prison culture : prison gangs and the case of the 'Pepsi Generation'", *Social problems*, 40, 3, p. 398-409.
- LAMARRE, J., 2001, "La territorialisation de l'espace carcéral", *Géographie et cultures*, n° 40, p. 77-92.
- LHUILIER, D. et N. AYMARD, 1997, *L'univers pénitentiaire. Du côté des surveillants de prison*, Paris, Desclée de Brouwer, 281 p.
- LUSSAULT, M., 1999, "Reconstruire le bureau (pour en finir avec le spatialisme)", dans C. Chivallon, P. Ragouet et M. Samers (dir.), *Discours scientifiques et contextes culturels. Géographies françaises et britanniques à l'épreuve postmoderne*, Talence, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, p. 225-251.
- LUSSAULT, M., 2003, "Visibilité (Régime de)", dans J. Lévy et M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 997.
- MILHAUD, O., 2005, "Du lieu de la peine à la peine du lieu. Géographies de la prison", mémoire de DEA, Paris I Panthéon Sorbonne, 33 p., non publié.
- MORELLE, M., 2006a, "De la rue 'encombrée' à la ville 'saturée'. Les enfants des rues de Yaoundé et d'Antananarivo", *Grafígeo* (à paraître).
- MORELLE, M., 2006b, "La 'rue' dans la ville africaine (Yaoundé, Cameroun et Antananarivo, Madagascar)", *Annales de géographie*, n° 649 (à paraître).
- MORELLE, M., 2007, *La rue des enfants, les enfants des rues. L'exemple de Yaoundé (Cameroun) et d'Antananarivo (Madagascar)*, thèse de doctorat de géographie, université Paris I Panthéon Sorbonne, 496 p., à paraître aux éditions du CNRS.
- NJAWÉ, P., 1998, *Bloc-notes du bagnard - prison de New Bell Douala Cameroun*, Paris, Mille et une nuits, 93 p.
- OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS, 2004, *Le guide du prisonnier*, Paris, La Découverte, 567 p.
- PERNOT, M., 2004, *Hautes surveillances*, Arles, Actes Sud, 76 p.
- PHILO, C., 2001, "Accumulating populations: bodies, institutions and space", *International Journal of Population Geography*, vol. 7, p. 473-490.
- PROST, G. et J. ZONZON, 2004, *Une colonie pénitentiaire. La Guyane de 1851 à 1946*, Cayenne, Service éducatif des Archives départementales de Guyane, 20 p.
- SIBLEY, D., 1995, *Geographies of Exclusion: Society and Difference in the West*, London et New York, Routledge, 206 p.
- STEINBERG, J., 2004, *The Number: one man's search for identity in the Cape underworld and prison gangs*, Johannesburg, Jonathan Ball Publishers, 427 p.
- VALENTINE, G., 2002, *Social Geographies. Space and Society*, Harlow, Prentice Hall, 416 p.
- WACQUANT, L., 1999, *Les prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir, 189 p.
- WACQUANT, L., 2002, "From Slavery to Mass Incarceration: Rethinking the 'Race Question' in the US", *New Left Review*, vol. 13, p. 41-60.
- WEBER, M., 1963, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 222 p.

ZENEIDI-HENRY, D., 2002a, "Le corps des pauvres", *Le passant ordinaire*, n° 42,  
[www.passant-ordinaire.com](http://www.passant-ordinaire.com)  
ZENEIDI-HENRY, D., 2002b, *Les SDF et la ville. Géographie du savoir-survivre*,  
Paris, Bréal, 288 p.